

École secondaire De Rochebelle

1095 avenue De Rochebelle

Québec (QC) G1V 4P8

Politique d'admission (PEI)



Cette politique est révisée annuellement
Date de révision : 2 septembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission et vision de l'établissement	2
Énoncé de politique	2
Conditions de participation au PEI	3
Liens avec les autres politiques.....	4
Liens avec la politique d'inclusion	4
Liens avec la politique linguistique.....	4
Bibliographie	5
Annexes.....	6

Préambule

Mission et vision de l'établissement

Mission

Dans le respect du principe de l'égalité des chances, l'école a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves.

L'école secondaire De Rochebelle vise la réussite éducative et l'épanouissement de chacun des élèves.

Vision

L'école secondaire De Rochebelle est un établissement renommé pour son dynamisme, son sens de l'innovation, son contact étroit avec sa communauté et son caractère inclusif. Elle offre un milieu d'enseignement et d'échanges qui stimule le désir d'apprendre, développe la curiosité et la créativité et multiplie les occasions de dépassement de soi. Grâce au développement de l'esprit critique, l'élève est guidé vers une autonomie de réflexion et d'action qui contribue à son épanouissement. Ces qualités préparent les élèves à devenir de jeunes citoyennes et citoyens outillés, responsables, équilibrés, engagés et ouverts sur le monde.

Énoncé de politique

Le programme national étant exigeant et rigoureux, la préoccupation première de l'établissement est d'abord la réussite du plus grand nombre d'élèves par l'obtention du diplôme d'études secondaires.

L'école se doit aussi de répondre aux besoins de la clientèle de son territoire par son offre de service variée, riche et épanouissante, d'où la diversité des programmes offerts : PEI, Programme Monde et Passions et Francisation. L'école répond ainsi à ces demandes.

Le PEI comble donc le besoin d'une certaine clientèle à la recherche d'un programme enrichi qui vient concurrencer l'offre du secteur privé. Tous les élèves de son territoire ne sont donc pas forcément intéressés par ce programme.

CONDITIONS D'ADMISSION EN PREMIÈRE SECONDAIRE

Tous les élèves qui souhaitent fréquenter le PEI de notre établissement doivent répondre aux exigences suivantes : l'analyse des résultats du bulletin de la 5^e année ; un test de français, un test de motivation et un test de mathématique. Nous demandons également aux titulaires de 6^e année de remplir un questionnaire d'appréciation afin de connaître davantage le profil de l'élève. Si l'élève répond à l'ensemble des exigences, il reçoit une lettre d'acceptation qui est conditionnelle à la réussite de sa 6^e année et au nombre de places disponibles à l'école.

CONDITIONS D'ADMISSION EN DEUXIÈME, TROISIÈME OU QUATRIÈME SECONDAIRE

Tous les élèves qui souhaitent être admis au PEI par la suite sont soumis à une évaluation du dossier scolaire.

CONDITIONS DE PROMOTION AU NIVEAU SUPÉRIEUR

En vertu des responsabilités respectives des différentes instances, les règles de passage du centre de services scolaire s'appliquent également aux élèves du PEI. Toutefois, en vertu du caractère particulier du Programme d'éducation intermédiaire, des exigences s'ajoutent à savoir :

- obligation de réussite des 36 unités;
- compréhension et adhésion à la philosophie du PEI;
- satisfaction aux exigences d'Action par le service, du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB et de l'ouverture interculturelle.

Un élève n'ayant pas satisfait aux exigences verra son dossier analysé par la direction pour déterminer la poursuite ou non en PEI.

Liens avec les autres politiques

Liens entre la politique d'admission et la politique d'éducation inclusive

L'établissement tient compte des besoins éducationnels spéciaux des élèves lors de passation des tests d'admission en conformité avec sa politique d'éducation inclusive (ANNEXE 1).

En effet, l'élève qui bénéficie des mesures de soutien particulières a la possibilité d'utiliser certaines mesures pour réaliser les tests s'il en fait préalablement la demande (temps supplémentaire autorisé et utilisation du logiciel Word Q).

La fiche d'appréciation complétée par l'enseignante titulaire de 6^e année permet également de cibler les besoins particuliers et de mettre en place les mesures nécessaires dès que les élèves sont admis au programme.

Liens entre la politique d'admission et la politique linguistique

L'établissement tient compte de la langue maternelle des élèves lors de passation des tests d'admission en conformité avec sa politique linguistique.

En effet, étant donné que les tests d'admission sont effectués dans la langue française, l'élève dont le français n'est pas la langue maternelle a la possibilité d'utiliser un dictionnaire de traduction pour réaliser les tests s'il en fait préalablement la demande.

Encadrement local en évaluation (Normes et modalités), 23 août 2011.

ANNEXE 1

Extrait du document de normes et modalités

NORME 1.4 *La différenciation en évaluation fait partie intégrante de la planification.*

Modalités 1.4.1 Pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves ayant un plan d'intervention, l'enseignant, avec la collaboration des intervenants concernés, précise les adaptations et le soutien accordé aux élèves.

1.4.2 La différenciation en évaluation devrait se faire dans un souci de progression et en tenant compte des exigences relatives à la sanction des études. Le document « Procédures en vue de l'établissement des conditions de passation des épreuves ministérielles pour les élèves handicapés ou en difficulté » disponible à l'annexe 1, fournit les balises fixées par le MELS.

1.4.3 Pour chaque niveau un professionnel est responsable de transmettre aux enseignants, les informations relatives aux élèves bénéficiant de mesures particulières en évaluation. Cette opération est réalisée en début d'année scolaire. Le suivi est ensuite assuré par le biais de la Table d'encadrement.